

AFFAIRE No 16

APPEL D'OFFRES POUR LA REFECTION DE LA TOITURE EN TOLE
DE L'ECOLE JOINVILLE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la rénovation des bâtiments scolaires, la Municipalité envisage la réfection de la toiture en tôle de l'Ecole Joinville.

Le type de couverture de cet établissement reste inchangé : tôle ondulée, mais prépeinte sur les deux faces.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le Cahier des Charges correspondant ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et, en cas de résultat infructueux, à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions des Travaux Publics et E.C.T.L.

Elles émettent un avis favorable.

Commission des Finances

La dépense est de l'ordre de 1 000 000 F.

La Commission demande de vérifier s'il n'y a pas de solution plus économique.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 24 JUIN 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

